

## LA CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE : UN IDÉAL-TYPE DE LA RÉPUBLIQUE

[Hervé Terral](#)

Presses universitaires de Caen | « Le Télémaque »

2001/1 n° 19 | pages 137 à 150

ISSN 1263-588X

ISBN 2841331415

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2001-1-page-137.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses universitaires de Caen.

© Presses universitaires de Caen. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## ÉTUDE

### La conférence pédagogique : un idéal-type de la République

La France a sans doute accédé à la suprématie intellectuelle en Europe le jour où la durée d'un cours est tombée à quarante minutes<sup>1</sup>.

**Résumé :** *La conférence "pédagogique" trouve de lointains modèles dans les réunions savantes du XVIII<sup>e</sup> siècle, les associations d'éducation populaire du XIX<sup>e</sup> siècle, les "retraites" religieuses. D'abord conçue comme échange de points de vue entre les maîtres et consolidation de leurs savoirs, elle devint rapidement un moyen de contrôle aux mains des inspecteurs, puis de "normalisation" républicaine et laïque des instituteurs de la Troisième République. L'enseignement secondaire lui demeura toujours réfractaire ; elle constitua en revanche un instrument efficace de la constitution de la culture de l'école primaire.*

LA CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE est aujourd'hui un objet d'études à demi enfoui, à demi exhumé : ni vestige archéologique à proprement parler, témoin de "notre Iliade scolaire", comme eût pu le dire en son temps Édouard Herriot dans un hommage à l'œuvre tout entière de Ferdinand Buisson ; ni fragrance de la postmodernité, réhabilitée sous le nom de vidéo-conférence, destinée par la magie de la parabole à nos plus lointaines écoles de campagne ou à la jeunesse studieuse préparant en amphithéâtre les concours de l'État. La "conférence" est : le nom s'évoque encore, non sans malentendus ; elle mérite donc, nous semble-t-il, un détour, selon la modeste formule des guides touristiques – laquelle, chacun le sait, permet d'espérer trouver, souvent loin des avenues encombrées de la mode, les sources d'une réflexion apaisée et néanmoins ouverte sur l'avenir. Karl Kraus n'affirmait-il pas avec une dérision toute viennoise au cœur de la Cacanie :

Plus on se penche sur un mot, plus il nous ramène loin en arrière<sup>2</sup> ?

Le terme de conférence mérite d'entrée une première mise au point, du moins dans sa qualification de "pédagogique". En effet, si la conférence, tout particulièrement la conférence "diplomatique", a quelque chose de solennel et de grave pour le destin des nations, nul n'ignore qu'elle fait largement appel à la discussion des

1. E. Pound, *A.B.C. de la lecture* [1934], Paris, Gallimard (Idées), 1966.

2. K. Kraus, *Die Fackel*, 8 juillet 1911.

points de vue : la *conferentia* latine (tout comme son synonyme la *collatio*) évoque, à l'origine, d'abord le rassemblement, la comparaison, la mesure des points de vue, éventuellement la confrontation. Il y a donc dans la conférence un parti pris quant à l'ouverture sur autrui, assez éloigné d'une magistralité empesée et imposée. Le titre de "maître de conférences" lui-même ne fait pas ainsi appel, du moins à sa naissance, à quelque mandarinate, voire sous-mandarinate universitaire, que ce soit. Jules Simon (1814-1896), rendant au soir de sa vie un hommage nuancé à son maître Victor Cousin (1792-1867), sut rappeler ses multiples initiatives, y compris mineures :

Il se hâta de créer les agrégés des facultés, destinés à être les auxiliaires des professeurs titulaires, et à leur fournir des suppléants. C'était l'importation en France des *privat-docenten* allemands. De cette institution sont sortis les maîtres de conférences actuels<sup>3</sup>.

Au professeur *stricto sensu*, la chaire et le cours ; au maître de conférences... les conférences, c'est-à-dire selon Émile Littré, des « sortes de leçons familières que donne un professeur » ou des « réunions où les jeunes étudiants s'exercent à la discussion » sous la conduite de ce dernier. Que ce sens premier du mot dans la langue pédagogique ait été largement oublié n'est pas sans mettre en évidence le magistrocentrisme récurrent de l'Université française<sup>4</sup> – quand bien même serait-il vrai que ses fleurons républicains, dans les années 1900, donnèrent volontiers, à cœurs vaillants, dans la "conférence populaire", didactique dans sa forme et émancipatrice dans ses fins<sup>5</sup>. C'était là le lointain écho des modestes cours d'adultes lancés après 1830 et 1848 par les Associations Polytechnique et Philotechnique (et un modeste répétiteur dénommé... Auguste Comte) et le miroir des "conférences", semi-savantes, semi-mondaines, destinées dès le XVIII<sup>e</sup> siècle au public lettré et curieux<sup>6</sup>, dont la présence estompée s'affirme encore, cent ans plus tard, dans le caractère "non professionnel" de certaines facultés (Lettres, Sciences).

3. J. Simon, *Victor Cousin*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Hachette, 1887, p. 107.

4. D'où la remarque d'E. Pound, *A.B.C. de la lecture*, p. 74 : « Le professeur ou le maître de conférences est un danger. Il reconnaît rarement sa position ou sa nature. Le professeur est un homme qui doit parler une heure. [...] J'ai donné moi-même des conférences. La grande difficulté pour un conférencier est de trouver suffisamment de mots pour remplir quarante ou soixante minutes. [...] L'homme qui sait vraiment peut tout dire en très peu de mots. »

5. Avivée par l'affaire Dreyfus, cette marche des "intellectuels" vers le "peuple travailleur" dans le cadre des "universités populaires" s'accompagne parfois d'une vive critique du marxisme. D'aucuns, tel Marcel Martinet, plus radicalisés que "radicaux", croiront même y déceler *a posteriori* la marque d'un évident opportunisme de carrière chez de jeunes universitaires. Cf. M. Martinet, *Culture prolétarienne*, Paris, Librairie du travail, 1935. Dès 1890, L. Chauvin avait précisé : « Le peuple a des besoins esthétiques. Satisfaire ces besoins, c'est le moraliser et lui rendre plus supportable son austère condition. » Cf. L. Chauvin, *L'Éducation de l'instituteur. 3<sup>e</sup> année des E.N.*, Paris, A. Picard et Kaan, 1890, p. 405.

6. Cf. J. Jacques, D. Raichvarg, *Savants et Ignorants. Une histoire de la vulgarisation des sciences*, Paris Seuil, 1991, p. 149-151 et p. 191.

La “conférence pédagogique” n’en demeure pas moins un objet singulier, fortement marqué par des caractères spécifiques, constituant à côté d’autres variétés de conférences un “type”. Elle appartient tout entière à l’univers des “Primaires”, ainsi qu’ils se dénomment eux-mêmes avec fierté :

Être primaire, c’est être essentiellement pratique [...], c’est aussi avoir une instruction générale plutôt que particulière [...], c’est encore ne pas séparer l’éducation de l’instruction, enfin être primaire c’est aimer la pédagogie [...]. Qu’on veuille bien le remarquer, on est primaire ou on ne l’est pas à tous les degrés de la hiérarchie universitaire : il y a des docteurs et des agrégés qui sont primaires au premier chef et ce sont ceux dont notre corps enseignant s’honore le plus<sup>7</sup>,

écrit ainsi avec conviction l’inspecteur général I. Carré, grand défenseur du corps enseignant ferryste, en premier lieu des hussards noirs.

La conférence pédagogique participe, en effet, de ce souci d’*élémentarisation des savoirs*, tel qu’il surgit avec une impérieuse exigence des projets d’instruction révolutionnaire : qu’il s’agisse des plans d’éducation et d’instruction, voire des (projets de) déclarations des droits<sup>8</sup>, des premières tentatives de mises en œuvre, fussent-elles avortées, autour de l’École normale de l’an III (Lakanal et Garat) ou encore d’une politique balbutiante du livre scolaire (Abbé Grégoire, François de Neufchâteau), dans laquelle se reconnaîtra parfaitement en 1881 un Paul Bert reprenant la distinction entre “abrévés” et “élémentaires” :

Resserrer, contracter un long ouvrage, c’est l’abrégé ; présenter les premiers germes et en quelque sorte la matinée d’une science, c’est l’élémenter. Ainsi l’Abrégé est précisément l’opposé de l’Élémentaire<sup>9</sup>.

## Première institutionnalisation des conférences

À défaut d’être à l’aurore même de la scolarité populaire, il est permis, filant la métaphore, de placer la conférence pédagogique dans la prime matinée de cette dernière, dans ces années 1830, où s’impose peu à peu l’idée d’une instruction élémentaire pour le plus grand nombre, du moins chez les libéraux soucieux de repenser l’ordre sociétal autour de la Charte. Cinquante ans plus tard, le *Dictionnaire de pédagogie et d’instruction primaire* scande de façon significative les grandes étapes de l’exercice<sup>10</sup> et offre ainsi à voir la marche d’une progression.

7. I. Carré, *Annuaire de l’enseignement primaire*, 1892.

8. Cf. Condorcet, en particulier dans sa concision, l’article 23 de son *Projet de Déclaration des droits naturels, civils et politiques*, Convention nationale, 15-16 février 1793 : « L’instruction élémentaire est le besoin de tous et la société la doit à tous ses membres. »

9. Citation de Lakanal placée significativement par Paul Bert dans l’avant-propos à *La Deuxième Année d’enseignement scientifique*, Paris, Colin, 1881.

10. Cf. *Dictionnaire de pédagogie et d’instruction primaire*, F. Buisson (dir.), Paris, Hachette, 1987, article « Conférences d’instituteurs », I.1, p. 465-473.

Assistons d'abord au lancement : l'article 28 de l'arrêté du Conseil royal de l'instruction publique du 30 juin 1829 institue pour les instituteurs des écoles primaires protestantes la possibilité d'assister, sous l'autorité du Recteur et à l'initiative du Comité consistorial,

à des conférences ayant pour but le perfectionnement des méthodes d'enseignement primaire.

Cette mesure est généralisée par le règlement du 27 février 1835, concomitant de la création d'un service d'inspection primaire dans chaque département. Les nouveaux inspecteurs reçoivent, en effet, une recommandation claire :

Assister aussi souvent que vous le pourrez aux conférences d'instituteurs qui auront été dûment autorisées [...]. Vous veillerez à ce que de telles réunions ne soient jamais détournées de leur objet : il pourrait se faire que, soit par des prétentions chimériques, soit par des vues moins excusables encore, on essayât, dans quelques lieux d'y faire pénétrer des questions qui doivent en être résolument bannies. L'instruction primaire serait non seulement compromise, mais pervertie, le jour où les passions politiques essaieraient d'y porter la main<sup>11</sup>.

Le profil de l'instituteur entendu comme clerc sécularisé est alors parfaitement développé dans la *Lettre* que leur adresse le ministre François Guizot en personne, le 18 juillet 1833 (vers laquelle fera signe cinquante ans plus tard, *i.e.* quand viendra le temps de la laïcisation, celle de Jules Ferry, le 17 novembre 1883) :

Ne vous y trompez pas, Monsieur, bien que la carrière de l'instituteur primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société toute entière et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques [...]. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime [...]. C'est sa gloire de ne prétendre à rien au delà de son obscure et modeste condition, de s'épuiser en sacrifice à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes et de n'attendre sa récompense que de Dieu.

Une première institutionnalisation s'instaure à travers un statut des « conférences entre instituteurs » (Conseil de l'instruction publique du 10 février 1837), « reconnues favorables aux progrès et à l'amélioration de l'instruction primaire ». Très encadrées par les comités locaux d'instruction publique, constitués d'autorités religieuses et de notables, elles limiteront strictement leur réflexion à l'exercice du métier et

devront avoir lieu au moins une fois par mois dans le semestre d'hiver, et deux fois par mois en été (Art. 7).

De même que sont créées des « bibliothèques pédagogiques » *ad hoc* (Art. 15), les écoles normales pourront, là où elles existent, offrir de surcroît le support de leurs

---

11. Ordonnance royale du 26 février 1835.

cours (Art. 18) et de leurs bibliothèques, pourvues par le ministre après enquête diligente auprès des directeurs. Mais, dans ces dernières, les problèmes d'hygiène et de santé, liés à la vétusté, voire à l'insalubrité des locaux, feront désertier les séjours par bien des maîtres en poste. Plus encore, le propos officiel demeure ambivalent :

La fréquentation des Écoles normales, des écoles modèles, les conférences et autres moyens d'instruction qui seront mis à leur portée assureront aux instituteurs dont la capacité ne répond pas au zèle les moyens de combler promptement les lacunes qui peuvent exister dans leur propre instruction,

écrit le ministre dans son *Rapport au Roi* (15 avril 1833) ; pour autant, à la même époque, le recteur de l'académie de Toulouse donne au préfet de l'Ariège son sentiment, fort nuancé :

On ne peut se promettre des résultats complètement satisfaisants à l'égard des instituteurs déjà établis [...]. Beaucoup, à raison de leur âge, de leur situation, de leur défaut d'aptitude ne pourraient pas aller à l'École ou y viendraient sans fruits<sup>12</sup>.

Le moment n'en exprime pas moins une volonté de normalisation, première forme de "professionnalisation" : elle se reconnaît dans l'émergence partielle d'un corps enseignant primaire mettant fin au règne de l'instituteur artisan ou cabaretier comme dans la diffusion des savoirs de base (le système légal des poids et mesures par exemple) et des méthodes les plus appropriées pour l'enseignement (« leçon pratique sur l'enseignement du calcul aux jeunes enfants ») ou l'éducation (« moyens à employer pour former les élèves à des mœurs plus douces, plus polies, plus pures ») – que le ministère ait recours à la création de nouveaux manuels scolaires élémentaires, d'un journal pédagogique officiel<sup>13</sup> ou à l'institutionnalisation des conférences pour instituteurs (sous la forme de discussions sur la base de lectures, de cours professés à l'École normale, de leçons modèles dans les écoles annexes). Avec l'introduction des inspecteurs et des comités de surveillance, un véritable processus d'intériorisation de ces nouvelles normes se met en place, visant à inscrire le maître à sa "vraie" place.

Les conférences n'en sont pas moins remises en cause, du fait de l'inquiétude conservatrice que provoque le développement des écoles normales de garçons, accusées tout à la fois de visées trop ambitieuses (*i.e.* d'imiter les collèges publics destinés à une tout autre population<sup>14</sup>) et de menées subversives. La Révolution de 1848

12. Lettre du 25 avril 1834, Archives départementales de l'Ariège (1 T 52).

13. Création le 19 octobre 1832 du *Manuel général de l'instruction publique*, visant la diffusion des « actes officiels, la connaissance des méthodes sûres, des tentatives heureuses, les notions pratiques que réclament les écoles, la comparaison des résultats obtenus en France et à l'étranger... » (*Lettre aux Instituteurs*, 18 juillet 1833).

14. Critique explicite chez François Guizot dès sa *Lettre aux directeurs d'École normale* (11 octobre 1834). Les Écoles normales et les cours normaux féminins (qui naissent après 1834) sont exclusivement confiés à des congrégations religieuses.

permet ainsi la mise en scène de fantômes et d'imprécations antiphalanstériennes et... procléricales, chez un Victor Cousin, hier défenseur de l'Université contre la Congrégation, et, plus encore, chez un Adolphe Thiers, voltairien à ses heures. Ce dernier se montre ainsi prompt à stigmatiser 37 000 clercs devenus « 37 000 socialistes et communistes »<sup>15</sup>, à défendre l'école confessionnelle dans *L'Ami de la Religion*, à s'effrayer en retour de la publication de *L'Écho des instituteurs* (1845-1849) par un A. Meunier, directeur d'École normale démis de ses fonctions, tout comme de la création d'une éphémère *Association fraternelle des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes* croyant, avec P. Leroux (1797-1871), en « l'Unité du genre humain ».

En réaction, les conférences seront donc appelées à disparaître dès la loi du 15 mars 1850, dans laquelle F. Pécaut, futur directeur de l'ENS primaire de Fontenay, verra « la faillite morale des classes moyennes », annonciatrice de la défaite de 1870 et du drame national de la Commune<sup>16</sup> : elles réapparaîtront modestement sous forme de « retraites » (Jura, 1857), qui, mot à mot, ne sont pas sans rappeler les retraites spirituelles permettant, hier encore, de :

1. méditer les vérités de la Religion,
2. les méditer dans un ordre méthodique,
3. les méditer avec assiduité<sup>17</sup>.

Il s'agit alors, en effet, de réunions à l'École normale autour de l'inspecteur d'académie, des inspecteurs primaires, du directeur, des professeurs (deux à trois par établissement seulement) :

Ces retraites pédagogiques ont produit beaucoup de bien, mais elles ne se sont ni généralisées ni maintenues, d'une part, parce qu'elles étaient onéreuses pour les départements qui avaient à supporter les frais relativement considérables de l'entretien des instituteurs convoqués ; de l'autre, parce que les instituteurs n'y prenaient pas une part assez active. Le conférencier seul parlait, les auditeurs se contentaient de prendre des notes. Il n'y avait ni échange, ni discussion et par conséquent pas assez de vie,

affirme *Le Buisson* dans son bilan rétrospectif<sup>18</sup>.

Pour autant, si l'on en revient dès 1870 aux « conférences particulières » et aux « réunions cantonales », plus faciles à organiser, force est de reconnaître dans la retraite pédagogique une forme accomplie de la socialisation professionnelle fondée sur la clôture institutionnelle qui n'est pas sans évoquer quelque peu des rites de passage (plus ou moins renouvelés ici pour l'occasion), tels que le folkloriste A. Van Gennep

15. Cf. A. Thiers, *De la propriété*, 1848.

16. F. Pécaut, « Un projet de réforme dans les Écoles Normales », *Revue pédagogique*, n° 7, 1887.

17. Cf. P.-F. Lafitau (évêque de Sisteron), *Retraite de quelques jours pour une personne du monde*, Paris, chez Herissant, 1759.

18. *Le Buisson*, I.1. p. 467.

les a catégorisés dans leur progression : séparation/initiation/intégration – accompagnées de l’indispensable adhésion, expression de la croyance déclarée, de la profession de foi et, par là même, du seul point de vue étymologique, de la “profession”. Tard dans le siècle, le recteur sis à Toulouse donne encore des instructions fort révélatrices à l’inspecteur d’académie de l’Ariège quant à la tenue d’une retraite (25-30 août 1879) :

Il sera bon, je crois, que pendant la durée de la retraite les instituteurs ne sortent de l’École que réunis et pour visiter les monuments publics ou établissements industriels. Vous avez tout lieu de compter du reste sur leur excellent esprit. Ils comprendront que la moindre imprudence de langage, la moindre apparence de désordre, pourrait compromettre l’œuvre si utile de nos conférences, et je ne doute pas que vous trouviez chez eux ces sentiments fraternels, ces habitudes de tenue, de décence, de respect de soi-même, de sage réserve, de prudence dans le langage et dans les actes qui sont l’honneur et qui seront la force du personnel de l’enseignement<sup>19</sup>.

### La seconde institutionnalisation des conférences

La circulaire ministérielle du 26 octobre 1878 d’une part, l’arrêté du 5 juin 1880 d’autre part remettent la conférence pédagogique au goût du jour, non sans se référer au texte fondateur du 10 février 1837, dans lequel les républicains entendent trouver quelque racine et, partant, quelque légitimité supplémentaire. Ainsi, F. Pécaut fera-t-il un parallèle bien venu entre « deux ministres pédagogues : M. Guizot et M. Ferry » et il conclut sa réflexion :

Aujourd’hui la sécularisation est faite ; la société laïque est maîtresse dans ses écoles [...]. Mais ne lui laissons pas oublier que c’est en définitive du spirituel que vient, pour les peuples comme pour les individus, la force de cohésion et d’action, la discipline et l’impulsion, l’énergie et la sagesse<sup>20</sup>.

Dans le processus de fondation de l’école républicaine, l’inspecteur général et directeur de l’enseignement primaire Ferdinand Buisson a le souci de proposer au ministre une initiative remarquée et hautement symbolique : le choix des ouvrages en usage dans les classes doit revenir aux instituteurs eux-mêmes, réunis en conférences cantonales (Rapport du 6 novembre 1879). Ce que Ferry admet bien volontiers par sa circulaire aux recteurs (7 octobre 1880), non sans en appeler à des « conférences spéciales » réservées aux maîtres et maîtresses titulaires, « munis du brevet » :

19. Archives départementales de l’Ariège, 1 T 490. Cette retraite, placée pendant les vacances, comprend des conférences matin et après-midi sur : Fröbel, La Martinière, la discipline, l’enseignement de l’arithmétique, la méthode intuitive, les leçons de choses.

20. F. Pécaut, *L’Éducation publique et la Vie nationale*, Paris, Hachette, 1897, p. 205.



Il y a deux manières d'arriver, en ce qui concernent les livres scolaires, à l'unité de règle: la voie de l'autorité ou celle de la liberté. [...] C'est à cette seconde solution que, d'accord avec mon administration, le conseil supérieur a, sans hésiter, donné la préférence. Plusieurs raisons l'y ont déterminé. Mais celle qui sans doute a été prépondérante, c'est la certitude que cet examen commun des livres, des méthodes, des appareils d'enseignement, deviendrait un des moyens les plus efficaces pour former l'esprit pédagogique de nos maîtres, pour développer leur jugement, pour les façonner à la discussion sérieuse, pour les accoutumer surtout à prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction pratique des réformes dont leur enseignement est susceptible<sup>21</sup>.

Une commission départementale (composée de l'encadrement primaire) est appelée à formuler ses « observations critiques » et à « arrêter le catalogue par département ».

La conférence pédagogique *stricto sensu* se tient de même sous « l'autorité académique » : présidence par l'inspecteur d'académie (à défaut l'inspecteur primaire) mais vice-présidence et secrétariat attribués à des membres de la conférence, désignés par elle-même pour un an ; présence obligatoire pour les maîtres ; encadrement thématique : « Il ne sera traité que de matières de pédagogie théorique et pratique » – sans que ne soit laissée néanmoins « une très grande latitude aux autorités compétentes pour le mode d'organisation », selon la circulaire ministérielle aux recteurs du 10 août 1880, laquelle précise par ailleurs :

*Il est préférable que les membres des conférences pédagogiques étudient les sujets à un point de vue essentiellement pratique. Trop souvent, les questions d'éducation ont servi de thème à de vaines déclamations [...]. Il faut que nos instituteurs se persuadent que la pédagogie est une science positive qui s'appuie sur l'expérience. Aussi verraient-ils avec plaisir se généraliser l'usage des conférences pédagogiques en action qui consistent en une classe réelle faite dans une école<sup>22</sup>.*

Une dimension essentielle de la conférence se fait alors jour : « l'étude des méthodes et des procédés propres à l'enseignement primaire », en référence au « caractère pratique et professionnel » de la formation en École normale, lui-même subordonné à « l'acquisition des qualités intellectuelles et morales de l'instituteur et de l'institutrice » (*Tableau des enseignements en École normale*, 29 juillet 1881). Dans ce dispositif complexe – comme en témoignent les divers aménagements de la formation initiale quant à son noyau “professionnel” entre 1880 et 1914, l'école annexe prend toute sa place, bientôt contestée pourtant par l'importance accordée au “terrain” lui-même, dont les inspecteurs entendent être les gardiens sourcilleux à partir des années 1890. L'ancrage praticiste sera encore fortement revendiqué vers 1915, quand

21. Cf. E. Rendu, *Manuel de l'enseignement primaire, pédagogie pratique et théorique*, A. Trouillet (éd.), Paris, Hachette, 1881, p. 482 sq.

22. C'est nous qui soulignons.

l'enseignement primaire se sera véritablement structuré en un ordre presque auto-suffisant (voir l'importance du brevet supérieur à côté du baccalauréat) :

Je conçois la conférence comme une comparaison des expériences individuelles, une critique des procédés en usage, une mise en valeur de ceux qui comportent une part d'originalité. J'ai insisté pour que les instituteurs fussent actifs et non auditeurs passifs dans les réunions, et, en beaucoup d'endroits, ils l'ont été. Ils avaient au préalable discuté en petit comité la question mise à l'étude, "la composition française", émis leurs idées, nommé des rapporteurs, choisis des travaux d'élèves,

précisera dans son *Rapport annuel* l'inspecteur d'académie de Seine-et-Oise, défenseur à l'évidence de la "méthode active", chère au philosophe Henri Marion dès 1888<sup>23</sup>.

Ce type d'approche centré sur les questions concrètes est, bien évidemment, encore plus manifeste, quand, en 1878, sont (re) lancées les conférences, particulièrement là où leur besoin se fait sentir avec urgence. Ainsi le département de l'Ariège, lanterne rouge française de l'alphabétisation<sup>24</sup>, semble partir d'assez bas, puisque les diverses conférences de l'arrondissement de Pamiers tournent d'abord autour de quelques recommandations élémentaires : 1° Rédiger de manière très précise le journal de classe. 2° Tenir le registre d'appel. 3° Introduire des livres simples, à la portée des élèves, pour la lecture ; lecture du morceau faite au préalable par le maître. 4° Surveiller la tenue du corps de l'enfant dans les séances d'écriture ; corriger toutes les pages, etc. jusqu'aux indispensables travaux à l'aiguille : « s'attacher aux plus utiles, aux plus indispensables : coudre, repriser, marquer. » La contribution des maîtres prend volontiers, alors, la forme d'un strict contrôle de connaissances à travers les mémoires individuels qu'ils doivent rendre, selon une procédure rigoureuse (1. Question posée par l'inspecteur d'académie. 2. Travail écrit de tous les instituteurs 3. Mémoire adressé à l'inspecteur primaire un mois avant la conférence. 4. Tirage au sort. 5. Soutenance et discussion), doublée d'une déontologie déclarée<sup>25</sup>. Le jugement s'affirme parfois laconique (Foix, 1879, 86 mémoires) : pour les institutrices, « travail incomplet, vague, ignorance profonde des méthodes et des procédés d'enseignement » ; pour les instituteurs, « quelques bons travaux » cités. D'où la nécessité alors d'une "conférence" plus doctrinale de l'inspecteur sur le thème traité (l'enseignement de la lecture). La progression n'en semble pas moins assez rapide, puisque si l'on recense les 64 thèmes dominants traités en 30 ans (1878-1908), force est de constater un élargissement de l'horizon : de l'organisation matérielle de la classe et de l'étude des procédés (par exemple les bûchettes pour le calcul) à l'enseignement d'une discipline

23. Cf. *Revue pédagogique*, n° 5, 1915, p. 409-410.

24. Le "pays" (occitanophone) de J. Lakanal occupe la 89<sup>e</sup> position nationale avec 66 % de conscrits « ne sachant ni lire ni écrire » en 1864 ; la classe 1878 en comprend 32 % et... 0,6 % de bacheliers.

25. Article 8 du règlement des conférences pédagogiques en Ariège : « Tous les instituteurs s'engagent à ne rien dire concernant l'instruction ou l'aptitude de leurs collègues qui puisse porter atteinte à l'estime et à la considération dont ils jouissent. » Archives départementales de l'Ariège, 1T 490.

(l'apprentissage de la langue française par la méthode dite "maternelle") ou bien à l'exposé des missions diverses des maîtres (la laïcité, les œuvres postcolaires) – sans que, toutefois, les impératifs premiers et ordinaires, tel le carnet de préparation, ne s'oublie<sup>26</sup>.

L'inspecteur tient, à l'évidence, dans la "conférence pédagogique entre instituteurs" un rôle clé : de même qu'il

préside à la vie toute entière de l'école par les directions individuelles qu'il donne dans tous les sens à chaque maître, par la façon dont il conseille, guide, encourage, juge ses subordonnés,

de même exerce-t-il « son action collective sur son personnel » à l'occasion des conférences<sup>27</sup>. L'inspecteur, officier (aumônier ?) du corps enseignant, inspecte donc, c'est-à-dire qu'il regarde au dedans (in-spection), tout comme le maître doit regarder en lui-même (intro-spection), afin d'établir, sous le mode de la communion et de la profession de foi, un bilan de sa conversion – exercice spirituel récurrent auquel invitait avec constance déjà l'ancien pasteur F. Pécaut par ses *Conférences du matin* aux Fontenaysiennes, modèles de vertus quasi religieuses – ainsi :

Conseil pour l'emploi du Dimanche. Sur la connaissance de soi. Comment se fait-il qu'à la leçon d'hier sur le stoïcisme, vous n'avez point senti tout l'intérêt du sujet ? C'est que votre vie spirituelle est indigente (22 novembre 1885)<sup>28</sup>.

Exhortation encore présente sous une forme laïcisée en 1953, quand R. Vettier, directeur de l'ENS de Saint-Cloud, recommande pour les jeunes enseignants, en premier lieu les instituteurs :

S'ils possèdent un don intellectuel, une supériorité intellectuelle quelconque, ils les doivent au hasard ; ils sont de fait les bénéficiaires d'une sorte d'injustice sociale et ils n'auront jamais trop de leur dévouement passionné pour se la faire pardonner<sup>29</sup>.

Entre prêche et prône, la conférence peut donc trouver, dans le cadre d'une laïcité entendue comme religion civile<sup>30</sup>, la voie du sermon et du discours – fut-elle à

26. Cf. annexe le tableau *Principaux thèmes des conférences pédagogiques en Ariège de 1899 à 1908*.

27. *L'Inspection de l'enseignement primaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1900. Compte rendu in *Revue pédagogique*, n° 8, 1900.

28. F. Hémon, « La vie à Fontenay d'après les cahiers de F. Pécaut », *Revue pédagogique*, n° 11, 1908, p. 401-418.

29. Cf. R. Vettier, « Écoles normales et formation du personnel enseignant », in *L'École publique*, Romaldi, 1953, t. I, p. 205-214. Ouvrage quasi officiel par sa préface ministérielle.

30. Cf. P. Bert, « Conférence du Trocadéro » [1882], in C. Defodon, J. Guillaume, P. Kergomard, *Lectures pédagogiques*, Paris, Hachette, 1883, p. 273 : « Il faut que nous fassions pour l'école ce que nos pères faisaient pour leurs églises. C'est notre église laïque à nous, où l'on enseigne des vérités scientifiques et démontrables auxquels seuls les aliénés ne croient pas ; où l'on enseigne les vertus civiques et la religion de la patrie : car c'est une religion qui, si elle n'a pas de mystères, a ses dogmes, ses héros, ses martyrs... »

l'image des discours de distribution des prix en charge de former le caractère et le jugement des élèves. La *Revue pédagogique*, les divers journaux professionnels, en premier lieu les multiples *Bulletins départementaux de l'Instruction publique*, se font volontiers les vecteurs d'une diffusion élargie des meilleures pièces du genre. L'édition scolaire aussi : ainsi les *Leçons de pédagogie*, que donne en 1919 B. Maucourant à destination des institutrices d'Alsace-Lorraine retrouvant le giron maternel dans le cadre d'un "cours de perfectionnement" national sis à l'École normale de Saint-Germain-en-Laye, prennent-elles la forme de vingt-cinq "conférences"<sup>31</sup>, le terme illustrant alors à merveille l'exposé magistral propre à l'enseignement secondaire, plus proche en cela des cours universitaires d'un Durkheim ou d'un Bergson que des dialogues chers au philosophe Alain, fort mal noté, il est vrai, par l'inspection générale<sup>32</sup>.

### L'enseignement secondaire

L'idée même de conférence pédagogique restera absente de l'enseignement secondaire. Ce dernier obéit, en effet, depuis l'Ancien Régime à un ensemble de textes normalisateurs (*Ratio studiorum*, *Traité des études*...) propres à chaque congrégation, même si la formation des régents s'y affirme aisément empirique. Certains n'en traverseront pas moins le XIX<sup>e</sup> siècle et pourraient, aujourd'hui même, étonner quelques esprits "innovateurs" – tel le célèbre *Traité des études* de Charles Rollin composé pour l'enseignement classique (1726-1728) et diffusé encore sous une forme abrégée à destination des "primaires" par l'éditeur Delagrave en 1882. Pour autant, un grand principe semble régner : celui de l'innéisme professoral exprimé dans l'adage *Magister non fit sed nascitur* (« on naît professeur, on ne le devient pas »), sans cesse reconduit et volontiers lié, après 1880, à la valorisation des savoirs disciplinaires (« un bon professeur est celui qui connaît bien sa discipline », comme on l'entend dire du côté de maintes associations de spécialistes ou de la société des agrégés, avec, parfois, paralogisme oblige : « un mauvais professeur est celui qui connaît mal sa discipline »).

Dès lors, la "conférence pédagogique" ne peut guère apparaître ici que comme un objet incongru, aussi déplacé que peut l'être pour longtemps toute formation du même nom : du refus de la "conférence de pédagogie et d'histoire de l'éducation" de Ch. Thurot à l'École normale supérieure en 1847 – transformée en "conférence

31. Cf. B. Maucourant, *Leçons de pédagogie*, Strasbourg, Imprimerie strasbourgeoise, 1919. L'auteur, directrice de l'École normale de Strasbourg et future inspectrice générale, clôtura sa réflexion en évoquant les conférences fontenaysiennes de F. Pécaut (surnommé "l'Inspecteur")... ouvertes par un chœur et écoutées avec "recueillement".

32. Cf. A.-M. Chartier, *En quoi instruire est un métier ?*, in *Le Métier d'instruire*, L. Cornu (dir.), Poitiers, CRDP Poitou-Charentes, 1992.

de grammaire” –, refus réitéré en 1878 et 1880 par les directeurs Bersot et Fustel de Coulanges lors même que la pédagogie prend place à l'École normale spéciale de Cluny (enseignement spécial), dès sa création en 1865-1866, jusqu'aux protestations des jeunes moniteurs des centres d'initiation à l'enseignement supérieur (CIES), créés en 1992, soucieux de se consacrer quasi exclusivement à la préparation de leur thèse, expression majeure de leur compétence. Il est, au demeurant, parfaitement utile de noter que, chez les défenseurs d'une formation professionnelle eux-mêmes dans le cadre de l'enquête parlementaire sur l'enseignement secondaire de 1899, rares sont ceux qui défendent le stage en lycée débouchant sur une analyse des pratiques à la lumière d'un enseignement pédagogique, encore plus rares ceux qui évoquent comme Lavissee quelque rapprochement avec les modes de fonctionnement du primaire ; plus volontiers, l'accent est mis, chez ces mêmes défenseurs, sur des cours proprement dits<sup>33</sup> ou des “conférences” prenant la même forme (psychologie appliquée à l'éducation, hygiène, législation et administration scolaires, éducation comparée). Cinquante ans plus tard (Arrêté du 22 janvier 1952), les centres pédagogiques régionaux (CPR), destinés aux nouveaux certifiés, dont les pères fondateurs se réfèrent aux “méthodes actives” et aux “classes nouvelles”, font appel à une « formation pédagogique auprès des conseillers pédagogiques » d'une part, à des « conférences organisées à l'attention des stagiaires » d'autre part (en psychopédagogie, supprimée en 1958 ; en culture générale ; en enseignement de la spécialité ; en pédagogie générale), l'ensemble oscillant, dans les années 1980, entre une “formation scientifique de haut niveau” et une “formation au plus près du terrain”, selon les termes des notes de service ministérielles. La création tardive et discrète des MAFFPEN, « structures opérationnelles de liaison » selon le ministre Alain Savary (*B.O.* du 17 juin 1982), illustre, on ne peut mieux, le retard séculaire du second degré dans le domaine d'une formation continue, mise officiellement en place dans le primaire un siècle et demi plus tôt sous le nom de... conférences pédagogiques.

## Conclusion

Parce qu'elles se voulaient “conférences entre instituteurs”, ces assemblées régulières de maîtres sont aujourd'hui nostalgiquement louées et apparaissent comme une sorte d'“idéal-type” ou de “forme”, permettant d'analyser le réel scolaire contemporain, voire d'appréhender la République dans son essence. Revendiquant le droit de “penser par soi-même” et déplorant une certaine “perte de la liberté d'esprit” chez les personnels d'inspection et de direction, le philosophe J. Billard les évoquera comme une référence majeure à l'orée des Instituts universitaires de formation des maîtres, puisque

33. Cf. E. Durkheim, *L'Évolution pédagogique en France*, Paris, Alcan, 1938.

l'amélioration des méthodes d'enseignement ne peut provenir d'une autre source que du maître lui-même [...] réfléchissant sur ce qu'il fait, confrontant ses méthodes avec celles de ses collègues et entendant les avis divers, réformant de sa propre autorité son action enseignante<sup>34</sup>.

Un tel point de vue, pour autant qu'il hypostasie la fraternité supposée du "corps enseignant" républicain, en crise ouverte néanmoins depuis 1900, ne manque pas d'idéaliser un genre pédagogique et de le proposer, *volens nolens*, comme paradigme. Démarche éminemment respectable à l'heure de la "professionnalisation de l'enseignement" d'une part, de la recomposition des divers métiers autour d'un "professorat" rénové d'autre part, empruntant largement à la culture du second degré sans trop l'affirmer toutefois<sup>35</sup>... Remarquons néanmoins que, conceptualisation des pratiques et contextualisation des théories dans le droit fil de la pédagogie entendue au sens durkheimien de "théorie pratique", les conférences ont cédé très officiellement le pas, dans le premier degré lui-même, à « l'information pédagogique » (Circulaire du 7 septembre 1970) ou à "l'animation et à la formation permanente" (circulaire du 5 décembre 1969) – glissements qui ne sauraient estomper la question essentielle : comment l'esprit (*i.e.* étymologiquement le "souffle"), fût-ce de surcroît l'esprit de corps, vient-il, hier comme aujourd'hui, aux maîtres, toujours appelés malgré tout à "conférer", quelque peu, entre égaux ?

Et ceci d'autant mieux que la réflexion humaniste a su mettre depuis longtemps, avec Montaigne entre autres, les vertus propres à *L'Art de conférer* :

Le plus fructueux et naturel exercice de notre esprit, c'est à mon gré la conférence. J'en trouve l'usage plus doux que d'aucune autre action de notre vie. [...] Si je confère avec une âme forte et un roide jousteur, il me presse les flancs, me pique à gauche et à droite ; ses imaginations élancent les miennes. La jalousie, la gloire, la contention me poussent et rehaussent au dessus de moi-même. Et l'unisson est qualité du tout ennuyeuse en la conférence<sup>36</sup>.

Hervé TERRAL

*IUFM de Toulouse*

34. J. Billard, « Pourquoi des établissements de formation des maîtres ? », *L'enseignement philosophique*, 43<sup>e</sup> année, 3, 1993, p. 59-65, en particulier p. 64.

35. Cf. H. Terral, *Profession : professeur. Des écoles normales maintenues aux IUFM (1945-1990)*, Paris, PUF (Pédagogie d'aujourd'hui), 1997.

36. Montaigne, *Essais*, Livre III, chapitre 8, Paris, Hachette, 1960, p. 278.

### Annexe : Thèmes principaux des conférences pédagogiques en Ariège de 1899 à 1908

	FOIX	PAMIER	SAINT-GIRONS
1899	Œuvres complémentaires de l'école : mutualité scolaire, secours mutuel, patronage		
1900	L'esprit laïque et républicain L'autorité du maître	L'enseignement de l'histoire : - classe à un seul maître - école à plusieurs classes La méthode concentrique : ses limites	La leçon de lecture et la récitation
1901	La composition française aux différents cours	Les devoirs écrits	L'emploi du temps (sur- tout dans une classe à un seul maître)
1902	La copie Le classement mensuel	L'explication française (la leçon de lecture, la récitation)	L'enseignement civique
1903	La préparation de la classe	Les parents et l'œuvre scolaire	La récitation
1904	Les révisions	La composition française à l'école rurale	L'organisation pédagogi- que pratique d'une école rurale à une classe
1905	Œuvres sociales La méthode concentrique et l'histoire	L'instituteur en dehors de l'école	Programme d'exercices de composition française
1906	Les punitions à l'école	La leçon de lecture cou- rante	L'interrogation
1907	La lecture courante et expliquée	Le carnet de préparation	L'enseignement des sciences
1908	L'enseignement de l'histoire	L'enseignement de l'ortho- graphe	La préparation de la classe